



DIRECTION DE LA SÉANCE

Le 9 octobre 2018

\*\*\*

## **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR** **DE LA SÉANCE DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018**

Par lettre en date de ce jour, M. Hervé MARSEILLE, président du groupe Union Centriste, a demandé de **compléter** l'ordre du jour réservé à son groupe du **jeudi 25 octobre 2018** par un débat portant sur : « la scolarisation des enfants en situation de handicap ».

En conséquence, l'ordre du jour du jeudi 25 octobre 2018 s'établit comme suit :

### **Jeudi 25 octobre 2018**

#### **À 15 heures**

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : jeudi 25 octobre à 11 heures

#### **De 16 h 15 à 20 h 15**

(Ordre du jour réservé au groupe UC)

- Proposition de loi visant à favoriser la **reconnaissance** des **proches aidants** : un **enjeu social** et **sociétal majeur**, présentée par Mme Jocelyne GUIDEZ et plusieurs de ses collègues (n° 565, 2017-2018)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 10 octobre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 22 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 24 octobre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 24 octobre à 15 heures

- Débat portant sur : « **la scolarisation des enfants en situation de handicap** »

- Temps attribué au groupe Union centriste : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 24 octobre à 15 heures